

Communiqué de presse

21 janvier 2025

Pierre-Yves Cadalen ou « l'arroseur arrosé »

Après la plainte déposée par Pierre-Yves Cadalen, député de la deuxième circonscription du Finistère, contre Maël de Calan, président du conseil départemental du Finistère, et les réactions que celle-ci a suscitées, le député Didier Le Gac, tient, lui aussi, à réagir.

Au préalable, il rappelle que le débat public doit éviter toute forme d'outrance.

Il déplore cependant que Pierre-Yves Cadalen, élu depuis quelques mois seulement, entende déjà judiciariser le débat politique.

Il tient à souligner que si l'on assiste depuis quelques années à une dégradation, à une hystérisation et à une violence de la parole politique, c'est bien en grande partie du fait de La France Insoumise et de ses représentants.

C'est un comble de voir ceux qui mènent une contestation aussi brutale et radicale jouer les professeurs de vertu alors qu'ils ne cessent - au grand dam des français - de rendre le débat public impossible, comme on peut le voir, tous les jours, à l'Assemblée nationale.

Dans cette histoire, le député Pierre-Yves Cadalen aurait donc tout intérêt à s'interroger sur la manière dont lui et son parti conçoivent l'action politique et sur les réactions que cela suscite en retour, partout dans le pays.

Cela lui éviterait de feindre de s'étonner d'être ainsi « l'arroseur arrosé ».

Contact Didier Le Gac : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan